



Presidency of Latvia
Council of Europe
MAY – NOVEMBER 2023

Présidence de la Lettonie
Conseil de l'Europe
MAI – NOVEMBRE 2023

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

MED-26(2023)08 finale rév
27 novembre 2023

Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation

**« Le pouvoir de transformation de l'éducation :
valeurs universelles et renouveau civique »**

26^e session

Strasbourg, France

28-29 septembre 2023

"PRIORITÉ AUX APPRENANTS"

**L'ÉDUCATION POUR LES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030

"PRIORITÉ AUX APPRENANTS"

L'ÉDUCATION POUR LES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation 2024-2030

INTRODUCTION

Ces dernières années, l'importance de l'éducation dans le maintien de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit a été de plus en plus reconnue à travers l'Europe. Dans le climat actuel, où les processus démocratiques des démocraties européennes sont menacés depuis longtemps et où de nouveaux défis se profilent à l'horizon, il est plus important que jamais de promouvoir une culture de la participation démocratique et de l'engagement politique parmi tous les citoyens afin de sauvegarder la démocratie.

Cette approche a été approuvée lors du 4e sommet des chefs d'État et de gouvernement à Reykjavik. Dans leur déclaration finale, les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont souligné l'importance de l'éducation pour donner aux enfants et aux jeunes les références nécessaires pour grandir avec des valeurs démocratiques dans des sociétés culturellement diverses et pour prendre une part active à la protection du patrimoine culturel [de l'Europe].

À la même occasion, les 46 chefs d'État et de gouvernement se sont également engagés, dans les principes démocratiques de Reykjavik, à « investir dans un AVENIR DÉMOCRATIQUE en veillant à ce que chacun puisse jouer son rôle dans les processus démocratiques. Il conviendra en priorité de favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique et aux processus décisionnels, notamment grâce à des initiatives d'éducation aux droits de l'homme et aux valeurs démocratiques fondamentales que sont, entre autres, le pluralisme, l'inclusion, la non-discrimination, la transparence et la responsabilité ».

Pour que les institutions et le cadre légal fonctionnent et créent un tel avenir démocratique pour tous les citoyens, les institutions doivent être fondées sur une culture de la démocratie. Cette culture de la démocratie ne peut être promue qu'en développant les valeurs, les aptitudes, les attitudes, les connaissances et la compréhension critique nécessaires à la participation pleine et active des citoyens dans une société démocratique.

La Stratégie pour l'éducation est essentielle pour faire en sorte que ceci devienne l'objectif primordial de l'éducation et qu'il soit étayé par les valeurs exprimées lors du sommet de Reykjavik. En outre, la Stratégie contribuera à la mise en œuvre des recommandations du rapport 2023 de la Secrétaire générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe, qui souligne dans ses principales conclusions la nécessité pour les autorités, les institutions et les professionnels de l'éducation des États membres de continuer à adopter des politiques, des législations et des pratiques visant à développer une culture de la participation démocratique par le biais de l'éducation.

LA STRATÉGIE

La vision globale à long terme de la Stratégie pour l'éducation du Conseil de l'Europe est que tous les apprenants soient en mesure d'exercer pleinement leurs droits en tant que citoyens actifs dans les sociétés démocratiques européennes. Cette vision à long terme sera réalisée en coopération avec les États membres par le biais d'un programme dont la mission principale est d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation afin de renforcer l'acquisition des savoirs et compétences pour la vie dans des sociétés démocratiques et d'assurer l'égalité des chances de tous les apprenants.

Les trois piliers prioritaires de la Stratégie sont soutenus par cinq principes transversaux : la flexibilité dans la conception et l'élaboration des programmes d'enseignement, l'autonomie des apprenants, le développement professionnel, l'inclusion et la participation, ainsi que la gouvernance démocratique et participative des systèmes éducatifs et des établissements.

La Stratégie étendra et renforcera les efforts précédents du Conseil de l'Europe dans le domaine de la coopération éducative en Europe, tout en contribuant aux efforts régionaux et mondiaux, tels que l'objectif de développement durable 4 (ODD4) des Nations unies, et est conforme aux actions prioritaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et en synergie avec celles de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Tous les apprenants, en tant que bénéficiaires finaux dans chacun des 46 pays qui composent le Conseil de l'Europe, ainsi que le grand public, bénéficieront de la Stratégie.

Les résultats attendus de la Stratégie sont liés à l'élaboration de nouveaux instruments juridiques et politiques, de normes de référence sur lesquelles les Etats membres peuvent s'appuyer et d'outils de renforcement des capacités, qui peuvent être adaptés au niveau national et répondre aux besoins de changements spécifiques dans les lois, les réglementations et les pratiques existantes.

Les gouvernements des États membres encourageront la mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national, régional et local, en étroite collaboration avec les parties prenantes de l'éducation, représentées par leurs organisations au sein des différents organes du Conseil de l'Europe impliqués dans la coopération en matière d'éducation.

La première phase de mise en œuvre de la Stratégie se déroulera de 2024 à 2026 et la seconde de 2027 à 2030.

Piliers

La Stratégie pour l'éducation repose sur les trois piliers suivants, lesquels s'inscrivent dans le mandat du Conseil de l'Europe consistant à renforcer la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit et à consolider les valeurs soulignées lors du 4^{ème} sommet des chefs d'État et de gouvernement :

- 1) Renouveler la mission démocratique et civique de l'éducation
- 2) Renforcer la responsabilité sociale et la réactivité de l'éducation
- 3) Faire progresser l'éducation grâce à une transformation numérique fondée sur les droits de l'homme

Bénéficiaires

Les apprenants, en tant que bénéficiaires finaux de tout changement de politique éducative aux niveaux local, régional, national et international, sont au cœur de cette Stratégie. Pour tout apprenant, la Stratégie vise à développer les trois dimensions suivantes :

L'apprenant « citoyen », qui est un citoyen démocratique compétent, engagé, responsable et actif et un penseur critique ayant confiance dans le processus démocratique et ses institutions. Les apprenants citoyens sont également des individus qui reconnaissent la complexité et l'incertitude du monde dans lequel ils vivent et qui promeuvent les valeurs et les approches démocratiques dans le traitement de questions difficiles à traiter et complexes telles que la discrimination, les violations des droits de l'homme, le développement durable, la migration et la transformation numérique.

L'apprenant « interculturel mondial » qui est socialement engagé, conscient de l'environnement et ouvert à la diversité culturelle et linguistique. Il peut communiquer efficacement avec des personnes d'origines diverses et s'adapter facilement à des environnements culturels et linguistiques différents. L'apprenant interculturel mondial

est ouvert d'esprit, adaptable et désireux d'apprendre à partir de perspectives et d'expériences différentes dans un monde qui évolue rapidement. Il développe et partage ses connaissances, se connecte à sa communauté et prend des mesures significatives pour contribuer à son propre bien-être et à celui des autres. Il est prêt à travailler avec d'autres pour explorer des questions urgentes d'intérêt personnel et communautaire aux niveaux local et mondial.

L'apprenant « numérique » qui utilise les technologies numériques émergentes de manière compétente et positive et qui participe activement et de manière responsable à l'environnement numérique. L'apprenant numérique est conscient de l'impact des technologies et de l'environnement numériques sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Il est capable d'apprendre grâce aux technologies numériques et s'engage à exercer et à défendre ses droits et libertés fondamentaux et à protéger ceux d'autrui en ligne.

Une dimension transversale concerne le bien-être des apprenants, est essentiel pour leur développement holistique, leur réussite scolaire et leur bien-être à long terme. En instaurant un environnement favorable et inclusif, les éducateurs peuvent aider les élèves à s'épanouir sur les plans émotionnel, mental, physique et social, jetant ainsi les bases d'un avenir pleinement satisfaisant.

PILIER 1 : RENOUVELER LA MISSION DÉMOCRATIQUE ET CIVIQUE DE L'ÉDUCATION

Depuis de nombreuses années, l'Europe est confrontée à des menaces qui érodent la culture de la démocratie et le tissu même de la démocratie. L'Europe connaît un recul démocratique. Elle est confrontée à des menaces qui érodent la culture de la démocratie et ses valeurs et principes, comme le retour de la guerre, la radicalisation, l'affaiblissement de l'engagement en faveur de la liberté d'expression, la montée de la discrimination, les discours de haine en ligne et le mécontentement à l'égard des efforts gouvernementaux pour lutter contre le changement climatique. Ces dernières années ont été marquées par une montée de l'intolérance à l'égard des personnes perçues comme différentes, de leurs cultures et de leurs langues, ainsi que par un déclin de l'intérêt pour l'intégration des minorités et des migrants. À cette situation complexe s'ajoute l'avènement du monde numérique et de technologies telles que l'intelligence artificielle, qui offrent des possibilités sans précédent mais comportent également des risques considérables si elles sont utilisées de manière inappropriée.

Ces crises récentes sur le continent européen ont exacerbé certaines des lacunes existantes des systèmes éducatifs. L'éducation ne parvient toujours pas à préparer les étudiants à vivre en tant que citoyens actifs dans une société démocratique, bien que les valeurs démocratiques soient reconnues comme étant des composantes fondamentales et essentielles pour le développement professionnel et personnel, ainsi que pour le fonctionnement démocratique des institutions éducatives, y compris des établissements scolaires, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur. En outre, les apprenants n'ont pas suffisamment d'occasions de se responsabiliser et de bénéficier pleinement d'une éducation qui les prépare à devenir des citoyens actifs et informés, en raison du manque de programmes flexibles et d'environnements d'apprentissage sûrs et non violents, propices à l'apprentissage des pratiques démocratiques. En outre, tous les apprenants en Europe ne sont pas en mesure de comprendre et de réfléchir de manière critique à des questions portant sur l'histoire, le monde, la politique, le droit, les droits de l'homme, les cultures, les religions, les médias, l'économie, les sciences et l'environnement.

Pour répondre à ces défis, l'éducation doit, entre autres, revitaliser sa mission civique en préparant tous les citoyens à devenir des participants actifs dans une société démocratique. Les citoyens de tous âges doivent avoir la possibilité de développer et d'affiner les compétences nécessaires à la coexistence démocratique. Cela se fait dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie et par le biais d'une approche multipartite, impliquant le soutien des gestionnaires de l'éducation, des enseignants, des apprenants et d'autres partenaires de l'éducation.

Bien que de nombreux États membres aient déjà entrepris des réformes, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour élargir les secteurs éducatifs et les domaines dans lesquels les compétences citoyennes peuvent être appliquées, pour améliorer la qualité de l'éducation à la citoyenneté et pour garantir une approche européenne meilleure et plus complète de cette éducation grâce à la création d'un Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté.

Depuis de nombreuses années, le Conseil de l'Europe s'est fermement engagé à promouvoir la préparation des jeunes en tant que citoyens à la vie dans une société démocratique comme l'un des principaux objectifs de l'éducation. Pour le Conseil de l'Europe, la préparation à la vie dans les sociétés démocratiques est l'un des principaux objectifs de l'éducation. L'accent mis sur le développement d'une culture de la démocratie par le biais d'une éducation de qualité se reflète dans des instruments clés allant de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH) au Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (RFCDC).

Les organes du Conseil de l'Europe, les États membres et les autres acteurs concernés devraient s'efforcer de poursuivre jusqu'à 2030 les objectifs spécifiques suivants :

1. Placer la démocratie et la citoyenneté démocratique au cœur de l'éducation en promouvant une éducation à la citoyenneté de qualité visant à établir un Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté et à favoriser le dialogue et la coopération au niveau européen sur la base de valeurs et de principes démocratiques fondamentaux communs et partagés.
2. Promouvoir dans l'ensemble du système éducatif l'acquisition et la pratique de compétences qui favorisent la culture de la démocratie ainsi que le dialogue et la compréhension interculturels.
3. Accorder une attention particulière à des domaines spécifiques tels que l'enseignement et la formation professionnels (EFP), l'éducation au développement durable et les partenariats entre les différents niveaux d'enseignement.
4. Démontrer et encourager le lien entre une culture de la démocratie et le droit à une éducation de qualité.
5. Promouvoir les actions et les initiatives d'apprenants en tant que citoyens dans des contextes formels et non formels, notamment en soutenant des environnements d'apprentissage propices à la participation démocratique ainsi qu'au développement et au progrès des apprenants.
6. Promouvoir et protéger les valeurs démocratiques dans les établissements d'enseignement supérieur en tant que lieux favorisant la citoyenneté active, les droits des étudiants et la participation démocratique.
7. Sensibiliser et soutenir la protection des droits des étudiants, en particulier ceux relatifs à l'accès non discriminatoire à l'enseignement supérieur, à l'apprentissage centré sur l'étudiant, à la vie privée, à la protection des données et à la liberté d'expression et aux droits sociaux.
8. Encourager les approches éthiques, l'intégrité et la transparence au sein des systèmes éducatifs et en particulier au sein des établissements d'enseignement supérieur.
9. Améliorer les compétences des éducateurs dans le secteur formel et non formel afin de promouvoir la participation, l'inclusion et l'éducation au développement durable, notamment par des approches plurilingues et interculturelles.

Les principales actions de mise en œuvre à entreprendre dans le cadre de la coopération intergouvernementale et des programmes de coopération au cours de la première phase de mise en œuvre 2024-2026 qui répondent à ces objectifs spécifiques sont énumérées à l'annexe A.

PILLIER 2 : RENFORCER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET LA RÉACTIVITÉ DE L'ÉDUCATION

Les sociétés européennes se caractérisent par la grande diversité des besoins et des aspirations des apprenants au sein de la société. La responsabilité sociale et la réactivité dans l'éducation signifient qu'il faut reconnaître ces besoins et y répondre en donnant aux apprenants les moyens d'apporter leurs points de vue, d'exprimer leurs préoccupations et de participer activement aux processus décisionnels en matière d'éducation. De cette manière, l'éducation devient plus réactive aux réalités sociales dynamiques et aux demandes changeantes de la société.

Le rôle actif de l'apprenant en tant qu'acteur social contribue à rendre les politiques éducatives, les programmes et les méthodologies plus inclusifs, plus pertinents et plus réactifs, aboutissant ainsi à des systèmes éducatifs qui servent mieux les individus, les communautés et la société dans son ensemble.

Il est possible de renforcer la responsabilité sociale et la réactivité de l'éducation en veillant à ce que les établissements d'enseignement soient non seulement réactifs aux besoins changeants de la société, mais aussi résilients en temps de crise. L'adoption d'une gouvernance participative de l'éducation, dans laquelle les étudiants, le personnel et les parties prenantes de la communauté sont activement impliqués dans les processus de prise de décision, sera cruciale pour répondre aux besoins de plus en plus diversifiés des apprenants et pour favoriser un sentiment d'appropriation et d'inclusion.

Il est également essentiel de donner la priorité à des réponses adaptées aux besoins des apprenants nouveaux et non traditionnels, en mettant particulièrement l'accent sur les plus défavorisés, car cela favorise l'équité et l'inclusion et garantit que l'éducation reste accessible et autonomisante pour tous. En adoptant ces principes, les établissements d'enseignement peuvent mieux s'adapter au paysage social dynamique, relever les défis émergents et contribuer de manière proactive au développement holistique et au bien-être des apprenants et de la société dans son ensemble.

La résilience et la capacité de réaction aux futures crises doivent être intégrées dans ces processus. Dans ce contexte, il est impératif que la centralité de la langue dans tous les processus d'apprentissage soit reconnue et que les langues et les cultures que les apprenants apportent avec eux soient considérées comme une ressource précieuse pour l'apprentissage.

L'inclusion devrait être essentielle dans l'ensemble du système éducatif et à tous les niveaux d'enseignement. La participation accrue des apprenants vulnérables et défavorisés à l'éducation (en particulier à l'enseignement supérieur et dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie) et leur réussite dans l'éducation favorisent la cohésion sociale et renforcent les sociétés démocratiques où prévalent les principes des droits de l'homme et de l'État de droit. Une éducation véritablement inclusive respecte et valorise toutes les langues et cultures que les apprenants apportent avec eux. Elle offre aux apprenants la possibilité de développer leurs compétences plurilingues et interculturelles depuis la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur, ainsi que dans le contexte de l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation des adultes, tant formelle que non formelle, et de l'apprentissage sur le lieu de travail. L'offre d'un apprentissage linguistique et interculturel inclusif, tout au long de la vie et de grande qualité favorise non seulement la réussite scolaire et professionnelle, mais aussi le développement personnel et l'estime de soi, ce qui contribue à son tour à une Europe démocratique, socialement cohésive et pacifique.

Dans le contexte de l'enseignement supérieur, la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation doit soutenir la mobilité académique, en particulier la participation des étudiants et du personnel issus de milieux vulnérables et défavorisés, tout en portant une attention particulière à la résurgence de la fuite des cerveaux du Sud et de l'Est de l'Europe vers le Nord et l'Ouest. La reconnaissance équitable des qualifications académiques, y compris la

reconnaissance automatique, va de pair avec la mobilité, comme le stipule le préambule de la Convention de reconnaissance de Lisbonne (CRL), ainsi qu'avec la numérisation des données relatives aux étudiants et aux qualifications. En outre, il convient d'accorder une attention particulière aux réfugiés qui sont parmi les plus vulnérables et sont confrontés à des difficultés particulières pour accéder et participer à la formation continue et au marché de l'emploi. Cela est d'autant plus vrai lorsque leur dossier de scolarité est incomplet ou inexistant. Le droit à l'enseignement supérieur inclut le droit à la mobilité pour les étudiants qui souhaitent passer au moins une partie de leurs études dans un autre système d'enseignement supérieur. Les universités et les institutions d'enseignement supérieur jouent également un rôle crucial en répondant aux besoins de la société et peuvent renforcer leur impact sociétal aux niveaux local, national et international par le biais de l'engagement envers les communautés.

Les organes du Conseil de l'Europe, les États membres et les autres acteurs concernés devraient s'efforcer de poursuivre jusqu'à 2030 les objectifs spécifiques suivants :

1. Promouvoir la dimension sociale de l'éducation afin de renforcer l'inclusion, l'équité et la diversité à tous les niveaux des systèmes éducatifs. Ceci contribuera également à la réalisation du principe de la dimension sociale de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).
2. Promouvoir des politiques à l'échelle de l'école ou de l'établissement, de la petite enfance à l'enseignement supérieur et tout au long de la vie, qui accueillent et valorisent la diversité linguistique et culturelle, favorisent l'apprentissage des langues¹ et le développement de répertoires plurilingues, et qui soutiennent l'inclusion éducative et sociale des apprenants migrants et marginalisés.
3. Développer et mettre en œuvre des approches en matière de programmes et d'enseignement qui favorisent l'autonomie de l'apprenant, l'apprenant étant un agent social capable de faire des choix, de prendre des décisions, d'agir en fonction de ces décisions et d'en évaluer les résultats.
4. Mettre fortement l'accent, tout au long du cursus, sur la confiance des étudiants dans leurs capacités académiques, sur le développement des aptitudes nécessaires pour vivre dans des sociétés multiculturelles et pour mener des recherches scientifiques.
5. Garantir des possibilités d'accès égal et significatif à tous les niveaux d'éducation pour tous les apprenants et, dans ce contexte, considérer l'éthique, la transparence et l'intégrité comme des conditions essentielles de la qualité de l'éducation et des processus d'assurance de la qualité.
6. Instaurer une culture de la confiance en promouvant l'éthique, le respect mutuel et la responsabilité de tous les acteurs de l'éducation et en prévenant la fraude dans l'éducation.
7. Garantir un soutien scolaire et psychologique gratuit aux apprenants afin de renforcer la dimension sociale de l'éducation, en accordant une attention particulière au bien-être mental des apprenants et à la prévention des problèmes psychologiques dans l'éducation en période d'urgence et de crises.
8. Soutenir les institutions responsables de la formation initiale et continue des enseignants pour qu'elles se concentrent sur le développement des compétences des professionnels de l'éducation afin de soutenir l'enseignement et l'apprentissage inclusifs. Ceci contribuera également à la réalisation du principe de dimension sociale de l'EEES qui vise à « améliorer la formation professionnelle initiale et continue du personnel académique et administratif afin de lui permettre de travailler de manière professionnelle et équitable avec un corps étudiant et un personnel diversifiés ».²

¹ Se rapporte au principe n° 3 énuméré dans les « Principes et lignes directrices pour renforcer la dimension sociale de l'enseignement supérieur dans l'EEES » disponibles à l'adresse https://www.ehea.info/Upload/Rome_Ministerial_Communique_Annex_II.pdf.

² Se rapporte au principe n° 7 énuméré dans les « Principes et lignes directrices pour renforcer la dimension sociale de l'enseignement supérieur dans l'EEES » disponibles à l'adresse https://www.ehea.info/Upload/Rome_Ministerial_Communique_Annex_II.pdf.

9. Soutenir la capacité de tous les acteurs/partenaires concernés à créer un environnement d'apprentissage accueillant et propice, ancré dans le contexte local.
10. Mettre en œuvre des politiques et des mesures pratiques pour protéger la vie privée et les données personnelles au sein et en dehors des établissements d'enseignement.
11. Renforcer le soutien linguistique aux groupes vulnérables, y compris les migrants et les réfugiés, en particulier ceux qui ont un faible niveau d'alphabétisation et/ou qui sont en dehors du système d'éducation formel.
12. Soutenir une évaluation équitable des compétences linguistiques des migrants et de leurs connaissances de la société d'accueil afin de garantir l'accès à l'éducation.
13. Promouvoir la dimension sociale dans l'internationalisation des écoles et de l'enseignement supérieur. Ceci contribuera également au respect du principe de dimension sociale de l'EEES qui souligne que « les programmes de mobilité internationale dans l'enseignement supérieur devraient être structurés et mis en œuvre de manière à favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion ».³

Les principales actions de mise en œuvre à entreprendre dans le cadre de la coopération intergouvernementale et des programmes de coopération au cours de la première phase de mise en œuvre 2024-2026 qui correspondent à ces objectifs spécifiques sont énumérées à l'annexe A.

PILLIER 3 : FAIRE PROGRESSER L'ÉDUCATION GRÂCE À UNE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME

La transformation numérique, largement soutenue par l'intelligence artificielle (IA), a radicalement changé le paysage éducatif ces dernières années. Cette transformation s'est illustrée par l'intégration des technologies et des pratiques numériques pour améliorer les processus d'enseignement et d'apprentissage, élargir l'accès aux ressources éducatives, promouvoir la culture numérique et favoriser les approches innovantes qui améliorent les résultats éducatifs et préparent les apprenants à l'ère numérique. Les systèmes éducatifs se sont engagés dans des réformes visant à repenser les approches pédagogiques, à redéfinir les environnements d'apprentissage, à développer la culture numérique chez les éducateurs et les étudiants, et à mettre en place une gouvernance participative des systèmes éducatifs.

Les technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle et l'analyse des données, ont eu des effets à la fois positifs et négatifs sur les processus éducatifs. Les systèmes d'intelligence artificielle sont utilisés pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage pour tous les apprenants, y compris les enfants et les apprenants tout au long de la vie ainsi que ceux qui ont des besoins particuliers, tandis que l'analyse des données pourrait être utilisée pour mieux comprendre comment l'apprentissage se déroule.

Mais elles pourraient également avoir un impact négatif sur l'éducation en automatisant les mauvaises pratiques pédagogiques, en déresponsabilisant les enseignants et les apprenants et en portant atteinte au droit à une éducation de qualité pour tous. Elles pourraient également conduire à un déclassement de ce qui est valorisé, en favorisant le transfert de connaissances et les compétences facilement mesurables au détriment des valeurs plus humanistes et démocratiques (apprentissage qui affirme la valeur et la dignité humaines, la raison, la compassion, la moralité et l'éthique) qui sont plus difficiles à traduire en données numériques.

Pour exploiter le potentiel de la technologie numérique, il est impératif que la transformation de l'éducation soit guidée par une approche fondée sur les droits de l'homme. Faire progresser l'éducation grâce à une transformation numérique fondée sur les droits de l'homme est essentiel pour créer des environnements d'apprentissage inclusifs,

³ Se rapporte au principe n° 8 énuméré dans le document de l'EEES susmentionné.

équitable et autonomisants. Il s'agit de veiller à ce que l'utilisation des technologies numériques respecte et protège les libertés et droits fondamentaux des individus, notamment la vie privée, la liberté d'expression, l'accès à l'information, la non-discrimination et la participation.

Pour que les individus réalisent pleinement leur potentiel d'apprentissage et contribuent de manière significative à la culture de la démocratie de leur communauté et de leur société, ils doivent avoir une solide compréhension du fonctionnement de base des technologies numériques et de leur impact sur leur vie quotidienne. Grâce à des approches pédagogiques adaptées, la transformation numérique offre des moyens innovants pour faciliter des environnements personnalisés, flexibles et centrés sur l'apprenant, qui favorisent la mobilité, la flexibilité et l'apprentissage tout au long de la vie. Intégrée dans des contextes qui promeuvent les valeurs démocratiques et surmontent les préjugés accentués par la technologie, l'éducation peut être transformée pour favoriser le développement de compétences numériques essentielles, qui comprennent aujourd'hui des compétences telles que la pensée critique, l'apprentissage indépendant, la résolution de problèmes et la prise de décision raisonnée.

L'éducation à la citoyenneté numérique offre une opportunité de le faire en fournissant un cadre pédagogique qui s'adapte de manière holistique à l'ensemble du programme scolaire. Elle intègre les compétences définies dans le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie et couvre les dix domaines d'activités concernés par les technologies numériques. Ces domaines sont regroupés en trois grandes catégories : Être en ligne, qui comprend les domaines liés aux compétences nécessaires pour accéder à la société numérique, s'exprimer librement et utiliser les outils numériques de manière créative et critique ; Bien-être en ligne, qui comprend les domaines liés aux compétences nécessaires pour s'engager positivement dans la société numérique et développer une relation saine avec la technologie ; Droits en ligne, qui comprend les domaines liés aux compétences relatives aux droits et responsabilités des citoyens dans des sociétés complexes et diverses dans un contexte numérique, où la vie privée est protégée et où la participation active est encouragée.

La transformation numérique a déclenché une croissance exponentielle des connaissances, modifiant radicalement la manière d'y accéder et de les stocker, et entraînant de profonds changements dans l'enseignement et l'apprentissage. De nombreux apprenants passent plus de temps en ligne qu'à l'école, ce qui souligne l'importance des stratégies d'apprentissage autonome, de la résilience et de la capacité à filtrer le contenu pour en vérifier la véracité et la validité.

La numérisation de l'enseignement supérieur a eu un impact significatif sur l'accès, la mobilité et l'achèvement des études. Les plateformes d'apprentissage en ligne et les programmes d'enseignement à distance ont élargi l'accès et atteint une plus grande population d'étudiants. Les classes virtuelles favorisent la mobilité, permettant aux étudiants de participer à des expériences d'apprentissage depuis n'importe où. Le soutien personnalisé et les parcours flexibles offerts par la numérisation améliorent les taux d'achèvement. Mais les technologies favorisent aussi d'autres phénomènes encourageant la prolifération d'activités frauduleuses dans l'éducation, menaçant sérieusement la qualité de l'offre mais également la confiance dans les systèmes éducatifs de plusieurs pays. D'où la nécessité d'œuvrer en faveur de plus de transparence et de responsabilisation en encourageant la mise en place de mécanismes de contrôle et de qualité renforcée.

L'innovation et le développement ont été stimulés par les entreprises technologiques, qui fournissent des technologies d'apprentissage de pointe et une gamme de services numériques et de ressources d'apprentissage associés. Les établissements d'enseignement s'appuient de plus en plus sur ces technologies et solutions pour soutenir le nouvel environnement d'apprentissage, ce qui fait des entreprises technologiques des acteurs clés de l'éducation. Les partenariats entre les établissements d'enseignement et le secteur privé ainsi qu'entre pays européens en matière d'assurance qualité des produits numériques à but éducatifs ont le potentiel d'ouvrir un monde de nouvelles opportunités pour améliorer les possibilités d'apprentissage pour tous. Toutefois, il est

essentiel de mieux comprendre les besoins de chacun et de donner des conseils sur la meilleure façon de tirer parti des avantages du numérique.

Les organes du Conseil de l'Europe, les États membres et les autres acteurs concernés devraient s'efforcer de poursuivre jusqu'à 2030 les objectifs spécifiques suivants :

1. Renforcer l'éducation à la citoyenneté numérique en tant que processus tout au long de la vie afin d'anticiper l'évolution et la transformation numériques.
2. Garantir l'égalité d'accès aux technologies numériques (plateformes, appareils, outils et ressources) pour tous les apprenants, y compris l'accès dans les écoles, les bibliothèques et les institutions publiques et l'utilisation équilibrée de technologies adaptées à l'âge dans ces espaces.
3. Favoriser les opportunités de développement professionnel continu qui permettent aux professionnels de l'éducation de suivre le rythme et d'améliorer leur capacité à enseigner sur et à travers les technologies numériques émergentes (y compris les systèmes d'intelligence artificielle) et à prendre des décisions éclairées à leur sujet.
4. Veiller à ce que l'utilisation, l'enseignement et l'apprentissage des technologies numériques émergentes (y compris les systèmes d'intelligence artificielle) dans l'éducation donnent la priorité aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit, et soutiennent l'action, le bien-être et le développement (cognitif, social et émotionnel) des apprenants.
5. Encourager les partenariats entre les établissements d'enseignement, le secteur privé et la société civile, qui sont alignés sur les normes nationales, européennes et internationales pertinentes, afin d'exploiter le savoir-faire, l'innovation et le pouvoir de défendre le droit de tous les apprenants à une éducation équitable et de qualité.
6. Œuvrer en faveur de plus de transparence et de responsabilisation des systèmes éducatifs, des établissements d'enseignement et des acteurs de l'éducation en encourageant au niveau européen la mise en place de mécanismes de contrôle et de qualité renforcée pour contrer la prolifération d'activités frauduleuses.
7. Promouvoir la coopération au niveau européen d'activités et d'initiatives qui favorisent la mutualisation en matière de développement, d'accès et d'utilisation de ressources éducatives numériques de qualité.

Les principales actions de mise en œuvre à entreprendre dans le cadre de la coopération intergouvernementale et des programmes de coopération au cours de la première phase de mise en œuvre 2024-2026 qui correspondent à ces objectifs spécifiques sont énumérées à l'annexe A.

PRINCIPES TRANSVERSAUX

Un certain nombre de questions transversales ont été identifiées comme importantes pour la Stratégie pour l'éducation et affecteront et recouperont la plupart ou tous les aspects du développement. Ces questions seront donc intégrées à tous les stades du développement, de la conception des politiques à leur mise en œuvre, en passant par l'évaluation et l'apprentissage.

Cinq principes clés sous-tendent les trois piliers et sont essentiels au succès de la stratégie. Ils sont décrits ci-dessous :

1) Des curricula et des programmes d'études adaptables

Les curricula et programmes adaptables sont conçus pour aider les étudiants à développer les aptitudes, les connaissances, les valeurs et les attitudes dont ils ont besoin pour réussir dans un monde en constante évolution

et pour atteindre leur plein potentiel. Ils peuvent impliquer la personnalisation, la différenciation, la modularisation, l'apprentissage mixte, l'apprentissage basé sur les compétences. Les curricula et programmes adaptables se concentrent sur le développement de la pensée critique, de la résolution de problèmes et des compétences de communication afin de préparer les étudiants à un éventail de possibilités de carrière et à une participation active dans une société démocratique. Ils donnent également aux étudiants la possibilité de suivre des cours qui ne sont généralement pas proposés dans un cadre traditionnel, tels que des cours extrascolaires et d'autres.

2) Inclusion et participation de tous les apprenants

L'inclusion et la participation de tous les apprenants au processus éducatif sont essentielles pour créer un environnement d'apprentissage favorable qui réponde aux besoins de tous les apprenants. Il s'agit notamment de veiller à ce que chaque élève et étudiant ait accès aux possibilités et ressources éducatives appropriées. Et ce, indépendamment de l'origine ethnique, de la classe, du sexe, du handicap, de la religion, du style d'apprentissage et de la langue.

Pour promouvoir une culture de l'inclusion et du respect d'autrui, il est important de valoriser la diversité des apprenants ; d'utiliser un enseignement différencié pour répondre aux besoins individuels de tous les apprenants, en tenant compte des différences de styles d'apprentissage, de capacités et d'origines culturelles ; de donner aux apprenants la possibilité d'aborder, de remettre en question et de surmonter les préjugés et les stéréotypes ; de donner la priorité au développement d'une gouvernance et d'une gestion participatives et inclusives au sein des établissements d'enseignement, en impliquant les étudiants, le personnel et les parties prenantes de la communauté de la même manière.

3) Possibilités de développement pour les professionnels de l'éducation

Les éducateurs devraient bénéficier d'opportunités de développement professionnel qui soutiennent leur croissance et leur développement. Grâce à la formation continue et au développement professionnel, les professionnels de l'éducation peuvent améliorer leurs connaissances et leurs compétences. Cela se traduit par une plus grande satisfaction au travail et une réussite globale dans l'éducation.

Il est essentiel de promouvoir le bien-être des professionnels de l'éducation en s'attaquant à des problèmes tels qu'une charge de travail excessive, une mauvaise communication ou des ressources inadéquates.

L'amélioration du statut des professionnels de l'éducation est une étape essentielle vers la création d'un système éducatif plus efficace et plus équitable. Il est important de se rappeler que le statut des enseignants reflète non seulement leur propre professionnalisme, mais aussi les valeurs et les priorités de la société. L'amélioration du statut des professionnels de l'éducation requiert donc l'engagement de toutes les parties prenantes du système éducatif.

4) Des environnements d'apprentissage flexibles qui favorisent l'autonomie de l'apprenant

Les environnements d'apprentissage flexibles sont conçus pour promouvoir l'autonomie de l'apprenant en lui offrant des choix et des possibilités de s'approprier son apprentissage et de développer ses propres voies d'accès à la connaissance.

L'apprentissage flexible permet aux apprenants d'adapter leur apprentissage à leurs propres besoins et préférences. Encourager les apprenants à travailler avec leurs pairs peut favoriser l'échange d'idées et améliorer les compétences en matière de résolution de problèmes. Donner aux apprenants davantage d'occasions d'auto-

évaluer leurs progrès peut les aider à se fixer des objectifs et à suivre leurs progrès. L'utilisation de la technologie peut aider les apprenants à accéder à l'information et aux ressources à la demande et contribuer à la flexibilité. La création d'un environnement d'apprentissage flexible favorise une culture de l'apprentissage tout au long de la vie et aide les apprenants à devenir plus autonomes, motivés et engagés dans leur apprentissage.

5) Gouvernance participative et démocratique

Pour que tous les membres de la société aient leur mot à dire sur la manière dont l'éducation est conçue et dispensée, il est impératif de donner la priorité à la gouvernance participative et démocratique dans le domaine de l'éducation.

Cette approche vise à promouvoir la collaboration, l'inclusion et la transparence dans la prise de décision, dans le but d'améliorer les résultats de l'éducation pour tous les étudiants. Parmi les exemples de pratiques de gouvernance participative et démocratique dans le domaine de l'éducation peuvent figurer les conseils d'élèves, la gouvernance des facultés, les associations de parents d'élèves, les partenariats entre les établissements d'enseignement et les organisations communautaires, et d'autres encore.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Cette Stratégie sera mise en œuvre sur une période de 6 ans à travers deux plans de mise en œuvre successifs. Cela permettra de mener une série d'actions et d'atteindre les résultats souhaités.

Les progrès seront mesurés tous les deux ans au sein du Conseil de l'Europe et avec l'implication des différents organismes et secteurs qui travaillent ensemble dans le cadre de la Stratégie. Cela se fera sur la base du Plan d'action, présenté à l'annexe B de ce document et à travers deux phases successives : 1^{ère} Phase 2024-2026 et 2^e Phase 2027-2030.

Dans le même temps, au cours de la période de mise en œuvre, des changements et des évolutions sociétales peuvent survenir et nécessiter des ajustements stratégiques, ce qui signifie que la Stratégie devra rester ouverte à un large éventail de défis émergents et adapter ses priorités à celles convenues au départ.

Un examen à mi-parcours de la Stratégie pour l'éducation sera effectué par le Comité directeur de l'éducation. Les résultats de cet examen à mi-parcours permettront d'ajuster la Stratégie et, le cas échéant, de développer de nouvelles activités à la lumière des ressources disponibles.

Budget

La Stratégie sera principalement couverte par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe et les accords partiels, le cas échéant. Ainsi, le Programme et budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe, discuté avec le Comité directeur de l'éducation (CDEDU) lors de sa réunion d'avril 2023, reflète la Stratégie afin d'assurer sa mise en œuvre.

Le Service de l'éducation soutient également les États membres par le biais de grands projets nationaux financés par des ressources extrabudgétaires.

En outre, les contributions volontaires des États membres seront sollicitées pour de nouvelles initiatives telles que l'Année de la citoyenneté numérique et l'Observatoire sur la fraude.

Cadre institutionnel

La Stratégie sera mise en œuvre par le biais d'activités intergouvernementales et de coopération sous la supervision des organes et structures suivants :

Le Comité directeur de l'éducation (CDEDU) sera le principal organe de coordination pour la mise en œuvre et le suivi des progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie, en coopération avec d'autres organes du Conseil de l'Europe et des organisations internationales partenaires.

Dans le cadre de son mandat 2024-2027, il continuera à superviser les actions du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et à conseiller le Comité des Ministres sur toutes les questions relevant de son domaine de compétence. L'objectif global du programme de travail du CDEDU est de soutenir les États membres dans le développement de leurs politiques, législations et pratiques en vue de promouvoir des systèmes éducatifs démocratiques, de qualité, inclusifs et exempts de corruption, et en tenant compte du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe. Le CDEDU se concentrera sur les domaines prioritaires de la Stratégie du Conseil de l'Europe et couvrira tous les niveaux et tous les domaines de l'éducation. Il se réunira en séance plénière deux fois par an, avec la possibilité d'organiser des réunions thématiques supplémentaires sous différents formats et de mettre en place des groupes d'experts et de travail subordonnés pertinents, le cas échéant.

La Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe (MED). Depuis 1959, les ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe se réunissent régulièrement pour discuter des priorités du programme d'éducation du Conseil de l'Europe. La plupart des projets et activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation ont été suggérés par la Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe. Lors de leur 26^e session qui s'est tenue les 28 et 29 septembre 2023, les ministres ont examiné et adopté une résolution spécifique sur la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation.

Le Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne (Comité LRC) supervise la mise en œuvre de la Convention Conseil de l'Europe/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de reconnaissance de Lisbonne) et promeut le développement des pratiques de reconnaissance dans le cadre de cette convention. Il a été créé en 1999, lors de l'entrée en vigueur de la convention.

Le Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes (CELV), basé à Graz, supervise le programme de cet accord partiel. Le CELV encourage l'excellence et l'innovation dans l'enseignement des langues et soutient ses États membres dans la mise en œuvre de politiques d'éducation aux langues efficaces.

Le Conseil d'administration de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHE) est l'organe décisionnel de l'Observatoire, qui définit et adopte les programmes annuels et à moyen terme, contrôle leur mise en œuvre et la gestion des ressources de l'Observatoire.

Par le biais de projets de coopération et de renforcement des capacités, le Service de l'éducation s'efforce d'accroître la capacité des systèmes éducatifs nationaux à fournir une éducation de qualité, à développer les compétences pour une culture de la démocratie, à lutter contre la discrimination, à soutenir l'intégrité et la transparence dans l'éducation et à combattre l'extrémisme et la violence à l'école. Les projets sont souvent financés par des sources externes, telles que les programmes conjoints avec l'Union européenne.

D'autres organes intergouvernementaux et de suivi du Conseil de l'Europe s'approprieront également certaines actions spécifiques à leur mandat. Les comités ou autres organes du Conseil de l'Europe engagés dans des travaux connexes, le cas échéant.

Cette structure de coopération intergouvernementale reflétera les priorités les plus urgentes identifiées, tout en restant flexible pour répondre et s'adapter aux défis émergents ou inattendus à un stade ultérieur. Le CDEDU continuera d'impliquer un large éventail de partenaires internes et externes, tels que :

- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- la Cour européenne des droits de l'homme ;
- le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ;
- la Conférence des OING du Conseil de l'Europe ;
- la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) ;
- le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

PARTENARIATS

Outre les partenaires internes, le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe s'adressera aux parties prenantes externes, y compris les organisations internationales, les organisations de la société civile internationale ou européenne, les États non-membres du Conseil de l'Europe, ainsi que le secteur commercial ou l'industrie, chaque fois que des opportunités et des synergies sont possibles et souhaitables.

Le programme de développement durable des Nations Unies revêt une importance particulière, le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe contribuant à la mise en œuvre de l'ODD 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». L'UNESCO, la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont des partenaires clés dans la mise en œuvre de la Stratégie.

Les organisations de la société civile, observateurs auprès du Comité directeur de l'éducation, sont également des partenaires clés dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation, notamment :

- la Conférence des Églises européennes (KEK) ;
- l'Internationale de l'Éducation (IE) ;
- Association européenne des établissements d'enseignement supérieur (EURASHE) ;
- le Conseil européen des doctorants et jeunes chercheurs (EURODOC) ;
- la Fondation européenne de la culture (FEC) ;
- la Fédération européenne pour l'apprentissage interculturel (EFIL).
- la Fédération des universités catholiques européennes (FUCE) ;
- la Fondation européenne de la science (ESF) ;
- l'Union des Étudiants d'Europe (ESU) ;
- l'Association des universités européennes (EUA) ;
- le Centre européen Wergeland (CEW) ;
- la Fédération Européenne des Ecoles (FEDE) ;
- l'Association internationale des universités (AIU) ;
- la Plateforme d'apprentissage tout au long de la vie ;
- le Bureau d'organisation européen des syndicats d'élèves (OBESSU) ;
- Scholars at risk (SAR).

COMMUNICATION

Un plan de communication, incluant les médias traditionnels et les nouveaux médias sociaux, sera développé pour promouvoir la Stratégie pour l'éducation et suivre sa mise en œuvre.

La communication avec les parties prenantes internes et externes se fera principalement par le biais du site web du Service de l'éducation, <http://www.coe.int/education>, ainsi que par les médias sociaux, en particulier le compte Twitter [@COE_Education](https://twitter.com/COE_Education).

Le site web fera également la promotion de documents destinés à un public plus large, tels que des brochures pour les enfants et les jeunes, des conseils pour les parents ou des manuels et des listes de vérification pour les professionnels de l'éducation. Il fera également la promotion d'autres documents pertinents. Des webinaires thématiques et des « EduTALKS » sur des questions d'actualité liées à la mise en œuvre de la Stratégie joueront un rôle important, de même qu'un nouveau centre de connaissances pour partager et soutenir le renforcement des capacités dans les États membres.

ANNEXE A

PRINCIPALES ACTIONS DE LA PREMIÈRE PHASE DE MISE EN ŒUVRE 2024-2026 ET DE LA DEUXIÈME PHASE 2027-2030

Pilier 1 : Renouveler la mission démocratique et civique de l'éducation

Actions	Résultats	Niveau d'éducation
Élaborer, en coopération avec les États membres, une nouvelle convention-cadre sur un Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté.	Établissement de normes	Tous les niveaux
Promouvoir des expériences éducatives démocratiques dans les établissements scolaires, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, ainsi que dans leurs communautés.	Plaidoyer et renforcement des capacités	Tous les niveaux
Élargir et rationaliser l'utilisation du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie pour une application interdisciplinaire ainsi que pour l'enseignement et la formation professionnels afin d'aborder des questions telles que la violence à l'école, le développement durable et d'autres.	Établissement de normes et renforcement des capacités	Enseignement primaire et secondaire
Développer des politiques et des lignes directrices montrant plus explicitement la relation entre le RFCDC et le droit à une éducation de qualité, y compris une nouvelle boîte à outils sur le droit à une éducation de qualité pour tous les apprenants, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables.	Établissement de normes	Enseignement primaire et secondaire
Élaborer des lignes directrices pour montrer plus explicitement la relation entre le RFCDC et une éducation linguistique de qualité liée au CECR/Volume complémentaire du CECR.	Renforcement des capacités	Tous les niveaux
Permettre aux citoyens européens de renforcer leur identité individuelle et collective dans leur diversité grâce à la connaissance de leur patrimoine historique commun en élaborant du matériel pour soutenir les programmes scolaires.	Activités de sensibilisation	Enseignement scolaire
Développer des instruments pour favoriser des systèmes éducatifs sains, forts et résilients, capables de fournir une éducation de qualité quel que soit le type de crise ou d'urgence, y compris le changement climatique.	Établissement de normes	Tous les niveaux d'éducation
Promouvoir le respect des valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur en contribuant aux travaux en cours au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.	Activités de sensibilisation	Enseignement supérieur

Soutenir la défense des droits des apprenants en élaborant, en coopération avec l'Union des Etudiants d'Europe (ESU), un instrument juridique sur les droits des étudiants.	Établissement de normes	Enseignement supérieur
Soutenir les États membres dans la mise en œuvre d'une culture de la démocratie par le biais de grands projets nationaux financés par des programmes de coopération.	Renforcement des capacités	Tous les niveaux de l'éducation

Pilier 2 : Renforcer la responsabilité sociale et la réactivité de l'éducation

Actions	Résultats	Niveaux d'éducation
Créer un recueil convivial de messages clés et de lignes directrices actualisées à l'intention des décideurs politiques, conformément à la Recommandation CM/Rec(2022)1 sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie.	Renforcement des capacités	Tous les niveaux
Explorer la réintroduction d'une version révisée et simplifiée des profils de politiques linguistiques éducatives, en utilisant la Recommandation sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie comme cadre général.	Renforcement des capacités	Tous les niveaux
Veiller à ce que le programme d'enseignement de l'histoire illustre la diversité présente dans les sociétés, notamment en ce qui concerne l'histoire en tant que partie intégrante de la cohésion sociale, en s'appuyant sur les résultats de la recherche de l'OHE et sur les rapports et recommandations du programme intergouvernemental.	Renforcement des capacités	Enseignement scolaire
Promouvoir les ressources et les lignes directrices existantes en matière d'inclusion/intégration linguistique des réfugiés et des migrants ; recueillir des exemples de leur utilisation et de leur impact, collecter des informations en retour et combler les lacunes identifiées. Identifier et présenter des exemples de bonnes pratiques en matière d'enseignement et d'évaluation de la langue et de la connaissance de la société pour les migrants, qui reflètent les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe.	Activités de sensibilisation	Éducation des adultes
Élaborer de nouveaux instruments et développer le renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement des langues dans des domaines clés tels que : • compétences du 21^e siècle pour relever les défis mondiaux • le rôle des langues familiales dans l'enseignement de la langue de scolarisation ou de la langue dans d'autres matières • l'autonomie, l'esprit critique, la résilience et le bien-être des enseignants de langues.	Établissement de normes	Tous les niveaux de l'éducation

Soutenir l'internationalisation de l'enseignement supérieur en promouvant la reconnaissance automatique des qualifications et en évitant les obstacles à la mobilité des étudiants et du personnel, en particulier pour les étudiants et le personnel issus de milieux vulnérables et défavorisés.	Établissement de normes	Enseignement supérieur
Application des principes de la Convention de reconnaissance de Lisbonne et mise en œuvre de toutes les priorités connexes, y compris par le biais d'un cadre de soutien pour le renforcement des capacités du Réseau européen des centres d'information (ENIC).	Suivi / Renforcement des capacités	Enseignement supérieur
Œuvrer pour une reconnaissance plus efficace des qualifications et supprimer les obstacles, en particulier pour les groupes vulnérables, en élargissant et en intensifiant l'utilisation du Passeport européen des qualifications des réfugiés (EQPR) dans différents secteurs et institutions et en analysant son impact d'un point de vue quantitatif et qualitatif.	Établissement de normes	Enseignement supérieur
Encourager et renforcer la prévention et le contrôle de la fraude dans le domaine de l'éducation, notamment par la collecte de données et l'analyse comparative.	Renforcement des capacités	Enseignement supérieur
Fournir aux établissements de formation des professeurs d'histoire et des jeunes chercheurs le soutien nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de leur travail en utilisant les méthodes et les pratiques innovantes identifiées par le biais de l'HISTO-HUB.	Renforcement des capacités	Enseignement supérieur
Élaborer des principes et des lignes directrices sur la dimension sociale de l'éducation à l'intention des autorités publiques chargées de l'éducation de la petite enfance, de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement et la formation professionnels, de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie, afin de renforcer l'équité et l'inclusion à tous les niveaux des systèmes éducatifs.	Etablissement de normes	Tous les niveaux d'éducation
Élaborer des principes et des lignes directrices pour renforcer l'engagement civique et communautaire dans l'éducation pour les autorités publiques afin de renforcer une culture de la démocratie et les liens entre les établissements d'enseignement et les besoins de leurs communautés.	Etablissement de normes	Tous les niveaux d'éducation

Pilier 3 : Faire progresser l'éducation grâce à une transformation numérique fondée sur les droits de l'homme

Actions	Résultats	Niveaux d'éducation
Élaborer un instrument juridiquement contraignant sur l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle dans l'éducation dans le cadre du nouveau traité du Conseil de l'Europe.	Établissement de normes	Tous les niveaux
Élaborer un (mécanisme) cadre pour les partenariats entre les établissements d'enseignement et les secteurs privé et civil.	Établissement de normes	Tous les niveaux
Élaborer un cadre curriculaire pour l'éducation à la citoyenneté numérique (planificateur ECN) afin de guider/assister les États membres dans l'intégration de l'éducation à la citoyenneté numérique dans leurs programmes nationaux.	Renforcement des capacités	Enseignement scolaire
Développer un cadre pour le développement professionnel afin de faciliter l'apprentissage par les pairs et l'échange entre les professionnels de l'éducation au niveau européen.	Renforcement des capacités	Tous les niveaux
Soutenir la recherche indépendante pour fournir une base de données sur l'efficacité et les impacts plus larges de l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle et de l'analyse des données dans les contextes éducatifs.	Renforcement des capacités	Enseignement supérieur
Élaborer des lignes directrices sur l'élaboration de politiques de transformation numérique fondées sur les droits de l'homme au niveau national, régional, local ou au niveau de l'école ou de l'université.	Établissement de normes	Tous les niveaux
Élaborer des instruments qui contribueront à promouvoir la numérisation dans l'enseignement supérieur.	Activités de sensibilisation	Enseignement supérieur
Développer des instruments pour s'assurer que les modes hybrides et mixtes d'apprentissage et d'enseignement sont utilisés pour garantir un apprentissage des langues plus efficace et plus inclusif.	Établissement de normes	Tous les niveaux d'éducation
Développer des instruments pour lutter contre la fraude numérique dans l'éducation.	Établissement de normes	Tous les niveaux
Lancer une Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique avec la possibilité de créer une journée/semaine européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique.	Activités de sensibilisation	Tous les niveaux

ANNEXE B

INSTRUMENTS DE RÉFÉRENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Malgré ses nombreuses conventions relatives aux droits de l'homme, le Conseil de l'Europe n'a pas de convention unique couvrant le rôle social plus large de l'éducation, en particulier son rôle dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme ou de la citoyenneté démocratique en général. Cependant, divers aspects de l'éducation, y compris le droit à l'éducation lui-même, apparaissent dans plusieurs conventions, dont le Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (CEDH). Ce Protocole (article 2) stipule que « nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction ».

La Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne et un certain nombre d'autres instruments juridiques élaborés par le Conseil de l'Europe donnent tous aux individus la possibilité de recevoir une éducation. L'offre d'opportunités éducatives à tous les apprenants est nécessaire à la réalisation de ce droit fondamental.

La recommandation CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité reconnaît la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour offrir une éducation de qualité à des individus et des groupes spécifiques, tels que ceux dont les facteurs médicaux, sociaux, économiques ou autres les placent dans une situation de désavantage significatif.

La Charte sociale européenne cherche également à protéger le droit des enfants et des jeunes à l'éducation : s'ils sont soumis à l'enseignement obligatoire, ils ne doivent pas être « employés à des travaux qui les privent du plein bénéfice de cette instruction » (article 7.3). Elle régit également le droit à la formation professionnelle (articles 7.4, 7.6, 9-10). La Charte sociale européenne révisée a relevé l'âge limite (de 16 à 18 ans) pour limiter la durée du travail « pour qu'elle corresponde aux exigences de leur développement et, plus particulièrement, aux besoins de leur formation professionnelle » (article 7.4). Le protocole additionnel à la Charte sociale européenne garantit, entre autres, « le droit à l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur le sexe » (article 1).

Le premier traité dans le domaine de l'éducation a été adopté en 1953 - la Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires, en vertu de laquelle les États parties se sont mis d'accord sur l'équivalence des diplômes aux fins de l'admission dans les universités lorsque cette admission est contrôlée par l'État. La Convention de 1997 sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (élaborée en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - UNESCO - et également connue sous le nom de Convention de reconnaissance de Lisbonne) facilite la reconnaissance mutuelle des qualifications entre les États.

En ce qui concerne le rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, les premières dispositions juridiques du Conseil de l'Europe se sont concentrées sur un certain nombre de fonctions de l'éducation dans le domaine de la culture et de la compréhension mutuelle entre les cultures et d'une culture à l'autre. Ainsi, la Convention culturelle européenne de 1954 soulignait la nécessité d'étudier les langues, l'histoire et une civilisation commune afin de développer une compréhension mutuelle entre les Européens (article 2).

Après la chute du mur de Berlin, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (article 6(1)) a souligné l'importance de promouvoir « l'esprit de tolérance et le dialogue interculturel » et de prendre « des mesures efficaces pour favoriser le respect et la compréhension mutuels et la coopération entre toutes les personnes », indépendamment de leur « identité ethnique, culturelle, linguistique ou religieuse, notamment dans

les domaines de l'éducation, de la culture et des médias ». En outre, les États parties ont convenu (article 12(1)) de prendre « des mesures dans le domaine de l'éducation et de la recherche pour promouvoir la connaissance de la culture, de l'histoire, de la langue et de la religion de leurs minorités nationales aussi bien que de la majorité » et (article 14(2)) que les personnes appartenant à des minorités nationales auront, sous certaines conditions, accès à « la possibilité d'apprendre la langue minoritaire ou de recevoir un enseignement dans cette langue ».

Des mesures visant à promouvoir l'utilisation des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique ont également été convenues dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (article 8), qui cherche également à promouvoir « la mise à disposition de formes et de moyens adéquats d'enseignement et d'étude des langues régionales ou minoritaires à tous les stades appropriés » et "des études et de la recherche sur les langues régionales ou minoritaires dans les universités ou les établissements équivalents » (article 7, paragraphes 1f et h).

En plus d'être reconnue comme un droit de l'homme et d'être essentielle à la compréhension mutuelle en Europe, l'éducation s'est vue confier plusieurs autres objectifs importants. L'un d'entre eux est le développement d'une « conscience européenne ». Ce développement s'est fait par le biais d'une législation non contraignante.

L'éducation a été reconnue par le Conseil de l'Europe non seulement comme un droit de l'homme, mais aussi comme un élément essentiel de la promotion des valeurs démocratiques fondamentales sur lesquelles repose le Conseil de l'Europe. En particulier, le but du Statut du Conseil de l'Europe « de réaliser une union plus étroite entre ses Membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun » peut être poursuivi par une action commune dans le domaine de l'éducation.

Au fil des ans, l'accent a été mis sur la promotion et la mise en œuvre de la dimension européenne de l'éducation, avec en point d'orgue l'adoption, le 11 mai 2010, de la [Recommandation CM/Rec\(2010\)7 du Comité des ministres aux États membres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme](#).

S'appuyant sur son acquis en matière de normes et d'outils développés les dernières années tels que :

- le Cadre de Référence des Compétences pour une Culture de la Démocratie (RFCDC),
- le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues,
- la Recommandation CM/Rec(2022)18 sur la lutte contre la fraude dans l'éducation,
- la Recommandation CM/Rec(2022)5 relative à la transmission de la mémoire de la Shoah et à la prévention des crimes contre l'humanité,
- la Recommandation CM/Rec (2022)1 sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie,
- la Recommandation CM/Rec(2019)10 visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique,
- la Recommandation CM/Rec(2019)9 sur la promotion d'une culture de l'éthique dans le corps enseignant,
- la Recommandation CM/Rec(2012)13 en vue d'assurer une éducation de qualité,
- la Recommandation CM/Rec(2011)4 relative à l'éducation à l'interdépendance et la solidarité mondiales,
- la Recommandation CM/Rec(2007)13 relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation,
- la Recommandation CM/Rec(2007)6 relative à la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche,

le Conseil de l'Europe est très bien placé pour aider les décideurs politiques, les éducateurs et les jeunes des États membres à développer les compétences dont les citoyens ont besoin pour construire et maintenir une véritable démocratie et la confiance dans un avenir démocratique commun.